La Provence 21/9/2022

Les panneaux de la discorde

À l'appel de plusieurs associations locales de défense de l'environnement, une soixantaine de militants se sont donné rendez-vous mardi, pour protester contre le démarrage des travaux de défrichage sur le site d'implantation de la centrale photovoltaïque au Jas d'Aubert sur la commune Cruis. La manifestation, encadrée par la gendarmerie, s'est déroulée dans le calme. La veille, dans la nuit de lundi à mardi, une tentative d'intrusion sur le chantier avait été déjouée par le maître-chien qui se trouvait sur place. L'association Amilure (Les Amis de Lure) a déposé un recours en référé lundi 19 septembre dernier, demandant l'arrêt immédiat des travaux à la suite du recours contentieux que l'association avait posé au Tribunal administratif de Marseille en 2020 et qui est toujours en cours.

Le collectif Elzeard, "Lure en résistance" et "Amilure" se sont rassemblés pour lutter contre le déboisement commencé en début de semaine. / PHOTO R.M.

les arbres tombent et la biodiversité est saccagée

Ce référé devrait intervenir sous 48h. Le collectif Elzeard, "Lure en résistance", s'est joint à "Amilure" pour demander à l'opérateur, Boralex, l'arrêt immédiat des travaux. "Tout se passe comme si l'industriel, par cette action, souhaitait placer le juge administratif devant le fait accompli… C'est une pression inadmissible ! En attendant les arbres tombent et la biodiversité est saccagée" explique le représentant d'Amilure. Le projet de centrale photovoltaïque couvrant 16,7 hectares a débuté il y a plus de 10 ans, en 2009, cependant il a fallu attendre février 2017, à cause de délais à la fois administratifs et opérationnels, pour qu'un permis de construire soit accordé. Après de longues négociations autour des mesures compensatoires pour les espèces protégées réalisées par le CNPF (Conseil National de la Protection de la Nature) et la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement du logement), un arrêté préfectoral a été émis en janvier 2020 autorisant l'implantation du parc solaire. Immédiatement, plusieurs recours ont été déposés par Amilure, retardant d'autant le début du chantier. Félix Moroso, le maire de Cruis déclare "le projet a fait l'objet de beaucoup de débats lors des séances du conseil municipal. L'implantation de panneaux photovoltaïques avait fait l'objet d'une étude en 2009 et depuis plusieurs recours en annulation ont été déposés par des associations de protection de l'environnement. C'est sur un site d'une centaine d'hectares qui a été dévasté par un incendie en 2004 que sera implanté le parc solaire. La grande majorité d'habitants de la commune a plébiscité ce projet. D'autant plus que des retombées économiques non négligeables sont attendues pour notre commune".

Amilure, une association qui a été fondée en 2017, souscrit aux projets raisonnés de transition écologique dans le respect des recommandations émises par la DDT qui privilégient l'implantation des centrales sur les sites anthropisés ou dégradés tels que des friches industrielles, ou des grands bâtiments afin de préserver les sites naturels. "Notre mouvement vise à freiner le bouleversement climatique et arrêter le massacre du vivant. On n'est pas a priori contre les énergies renouvelables. Mais quand on fait du renouvelable on voudrait que ce soit sur des sites déjà modifiés par l'homme tels que des grands parkings ou sites industriels. Ça ne doit pas se faire au détriment du vivant et de la biodiversité. Les décisions doivent être prises par des communautés locales qui ne doivent pas se faire dicter leur politique économique par les multinationales. Nous sommes très inquiets par le développement des parcs photovoltaïques dans les communes de la montagne de Lure allant des Omergues à Banon en passant par Aubignosc, au détriment de l'environnement", conclut une militante.

R.M.